

Mairie de MONTCLUS
4 Rue Neuve
30630

Tél. : 04 66 82 25 73
Fax : 04 66 82 20 13
Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 09H30

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTCLUS s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TRICHOT Benoit, Maire, qui ouvre la séance, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 02.07.2020.

Présents : Madame PFLÜGER Isabelle et Messieurs TRICHOT Benoit, BRUGUIER Jean-Louis, CHEIREZY Michel, DREYFUS François, FAURE David, GARY Francis, PIANETTI Patrick KOX Serge, FREALDO Ériño.

Absent représenté : Monsieur BROWAEYS Xavier (pouvoir à Monsieur TRICHOT Benoit).

A été nommé secrétaire : Monsieur FAURE David.

1- SMEG – Travaux de mise en place d'un éclairage public au hameau de Linde

Suite à la demande d'une administrée du hameau de Linde, la commune de Montclus souhaite réaliser l'extension de son éclairage public avec l'installation d'une nouvelle lanterne à installer sur la même propriété mais sur une nouvelle façade de la maison. Pour cela, il est nécessaire de construire 35 m de câble réseau torsadé EP en façade et d'effectuer l'installation d'une lanterne de style en Led type Beauregard II avec coupe flux arrière.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE).

Il est proposé ce qui suit :

- 1- Approuve le projet dont le montant s'élève à 3 383,33 € HT soit 4 060,00 € TTC dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ainsi que l'État Financier Estimatif et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- 2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- 3- S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'État financier Estimatif ci-joint et qui s'élèvera approximativement à 340,00 €.

Adopté à l'unanimité.

2- Désignation du correspondant au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Il est proposé de désigner M. Ériño FREALDO en qualité de correspondante du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Adopté à l'unanimité.

3- Convention avec l'Association des Amis du Château (AACM) pour occupation du domaine public concernant le marché estival

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention avec l'Association des Amis du Château concernant l'occupation du domaine public pour le marché estival.

Une convention qui fixera les conditions de l'occupation temporaire du domaine public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- Habilité le Maire à signer tout document afférent à cette organisation.

4 - Annulation de la délibération du 25.05.2020 désignant les délégués à l'Agglo du Gard Rhodanien

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 09 juin 2020 qui informe que les communes de moins de 1 000 habitants (article L.273-6 et suivant du Code Électoral) prévoit que les conseillers communautaires sont désignés automatiquement et suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le Maire et les Adjointes. Le Maire et le Premier Adjoint sont donc membres de droit sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote du Conseil Municipal.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération en date du 25.05.2020 désignant le représentant à l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Adopté à l'unanimité.

5- Choix de l'entreprise pour la réparation de divers chemins

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la réception de trois devis concernant la réparation de plusieurs chemins, il y aurait lieu de délibérer pour le choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Les trois devis sont les suivants :

- Devis de l'Entreprise PELLET Sylvain pour un montant de 15 575,40 € TTC.
 - Devis de l'Entreprise SARL RAOUX Bernard pour un montant de 18 576,00 € TTC.
 - Devis de l'Entreprise SARL CHATAIGNIER Jean-Marie pour un montant de 18 496,00 € TTC.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :
- Décide de retenir le devis de l'entreprise PELLET Sylvain pour un montant de 15 575,40 € TTC.

6- Modification de la délibération du 09 juin 2020 instaurant le tarif du parking au Pont de Montclus

Monsieur le Maire propose d'élargir la zone du parking payant en incluant le centre du village.

Monsieur le Maire expose que suite à l'achat d'un horodateur, il y a lieu de fixer le tarif pour le stationnement.

Monsieur le Maire propose :

- Un tarif de 2 € par stationnement par journée de 8h00 à 22h00.
- Un tarif de 20 € par stationnement 22h00 à 23h00.

Adopté à l'unanimité.

7- Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Afin de mettre en place un forfait de post-stationnement (FPS), il y a lieu de signer une convention avec l'ANTAI.

Adopté à l'unanimité.

8- Exonération du loyer pour le Tourrihou et la Soupe aux Cailloux en raison de la COVID 19

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à l'épidémie de Coronavirus, l'Association "Grandir Ensemble" et l'association "La Soupe aux Cailloux" ont des difficultés financières et qu'il y aurait lieu d'exonérer ces associations concernant les loyers du mois de mai.

Adopté à l'unanimité.

9- Décision du Maire

Monsieur le Maire fait part de la décision prise en date du 02/07/2020 :

- Achat d'une vitrine, d'une table et de 4 chaises pour un montant de 946.54 euros TTC.

10- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100% de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

Adopté à l'unanimité.

11- Récupération par la commune de la partie de la RD312 à partir du PR0+430 jusqu'à l'entrée du village.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le fait que le Conseil départemental souhaite céder à la commune la portion de la route départementale 312 entre le quartier de la Beaumette et l'entrée du village (à partir du PR 0+430 jusqu'à l'entrée du village).

Monsieur le Maire rappelle que cette portion est actuellement entretenue par la Commune alors qu'elle relève de la responsabilité du département.

Monsieur le Maire propose de poser comme conditions à cette cession une remise en état de la route par le Conseil Départemental et notamment :

- La remise en état du mur de soutènement,
- La vérification des murs existants,
- La réalisation d'un enrobé,
- La réalisation d'un accotement en béton.

Adopté à l'unanimité.

12- Location du local du rez-de-chaussée de la Mairie.

Une demande a été reçue pour la location du local du rez-de-chaussée. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de cette location, charges comprises à 50,00 €/mois, pour une durée de 2 mois et 21 jours qui commence à courir à compter du 10.07.2020 pour se terminer le 30.09.2020.

Adopté à l'unanimité.

13- Convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat "St Laurent" de Barjac.

La commune de Montclus participe aux dépenses de fonctionnement des élèves Montclusiens scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de l'école privée sous contrat Saint Laurent de Barjac.

Une convention de participation aux dépenses de fonctionnement, signée entre la commune de Montclus et l'école Saint Laurent fixe le montant du forfait communal par élève pour l'année 2019-2020.

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Laurent s'élève pour l'année scolaire 2019-2020 à 1 081,84 € par élève.

1 élève de la commune de Montclus est inscrit à l'école Saint Laurent à la rentrée scolaire 2019-2020 soit pour un montant de 1 081,84 €.

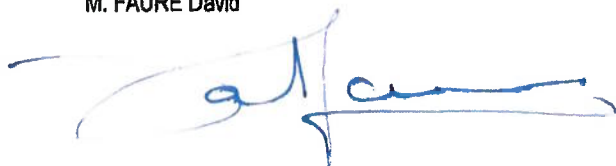
Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Projet de construction d'un abri bus en bois au quartier de l'Entremont

Fin de la séance à 11H10

Secrétaire de séance
M. FAURE David



Le Maire
M. TRICHOT

